

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 6**

Engagement n° 6 :

Expliquer ce que le Distributeur entend par les « outils additionnels de prévision des ventes de court terme (horizon de 1 et 2 ans) », tel qu'indiqué à la page 6 de la pièce HQD-2, document 2. (demandé par la FCEI)

Réponse à l'engagement n° 6 :

Le Distributeur a présenté sa méthodologie de prévision des ventes en annexe du Plan d'approvisionnement 2008-2017 (R-3648-2007, HQD-1, document 2, annexe 2E). Dans ce document, il précise qu'au secteur résidentiel et au secteur commercial et institutionnel, la demande d'électricité dépend du nombre de clients et de la consommation unitaire par client. Il explique aussi que la demande d'électricité au secteur industriel provient, d'une part, de l'intensité énergétique et de la valeur ajoutée en dollars et, d'autre part, de la consommation historique des clients forts consommateurs ainsi que de l'information susceptible de modifier cette consommation : expansions, arrêts et variations de la charge mensuelle. Cette méthodologie est toujours en place chez le Distributeur.

Par ailleurs, des outils additionnels ont été ajoutés, utilisant une approche économétrique qui permet de modéliser les relations décrites ci-dessus. Cette approche utilise des modèles de régression qui visent à estimer la relation entre les ventes d'électricité et différentes variables explicatives, comme les variables économiques ou climatiques.

Plus précisément, au secteur industriel, l'évolution des ventes est expliquée par des variables économiques propres à chacun des principaux secteurs d'activité économique. Ces variables sont choisies parmi un ensemble de variables disponibles dont la pertinence et l'importance sont revues continuellement. La performance de ces modèles pourra être évaluée lorsque suffisamment d'observations de prévision et de ventes réelles seront disponibles.

Cette approche ne requiert pas l'usage de provisions et répond aux préoccupations soulevées par les intervenants et la Régie lors des précédents dossiers tarifaires.